

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 21 MARS 2017

Présents : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Virginie POISSON, Nicole JOUIN, Jean-Marc KUZMIAK, Patrick POUILLAIN, Nathalie HÉLAINE, Grégory GAY, Maryline MARTIN

Excusée : Emilie CARDET (conseillère municipale) qui a donné procuration à Virginie POISSON.

Absents : David OURRY, Sandra DORLÉANS, Rémi CUCU,

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Anne HÉBERT a été désignée secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Délibération n° 2017/03/01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne HEBERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Gérard TAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	1353.32			154715.09	0.00	153361.77
OPERATIONS EXERCICE	213783.78	77492.82	452106.08	557039.01	665889.86	634531.83
TOTAUX	215137.10	77492.82	452106.08	711754.10	665889.86	787893.60
RESULTATS DE CLÔTURE	137644.28			259648.02		122003.74
RESTES A REALISER	197003.00	151981.00	0.00	0.00	197003.00	151981.00
TOTAUX CUMULES	412140.10	229473.82	452106.08	711754.10	862892.86	939874.60
RESULTATS DEFINITIFS	182666.28			259648.02		76981.74

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 21 mars 2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2017/03/02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne HEBERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Gérard TAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
----------------	----------------	-------

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	0.00	4371.86			0.00	4371.86
OPERATIONS EXERCICE	17385.25	26163.95	22635.81	26085.91	40021.06	52249.86
TOTAUX	17385.25	30535.81	22635.81	26085.91	40021.06	56621.72
RESULTATS DE CLÔTURE		13150.56		3450.10	0.00	16600.66
RESTES A REALISER	14500.00	0.00		0.00	14500.00	0.00
TOTAUX CUMULES	31885.25	30535.81	22635.81	26085.91	54521.06	56621.72
RESULTATS DEFINITIFS	1349.44			3450.10		2100.66

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 21 mars 2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 LOTISSEMENT DE LA HAIGLIÈRE

Délibération n° 2017/03/03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne HEBERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Gérard TAPIN, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
RESULTATS REPORTES	0.00	10120.41		1601.84	0.00	11722.25
OPERATIONS EXERCICE	76706.30	70000.00	7064.99	30762.14	83771.29	100762.14
TOTAUX	76706.30	80120.41	7064.99	32363.98	83771.29	112484.39
RESULTATS DE CLÔTURE		3414.11		25298.99	0.00	28713.10
RESTES A REALISER	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	76706.30	80120.41	7064.99	32363.98	83771.29	112484.39
RESULTATS DEFINITIFS		3414.11		25298.99		28713.10

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 21 mars 2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE

Délibération n° 2017/03/04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard TAPIN

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion.

COMPTE DE GESTION 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2017/03/05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard TAPIN

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2016 LOTISSEMENT LA HAIGLIÈRE

Délibération n° 2017/03/06

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gérard TAPIN

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte administratif.

COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2016

Délibération n° 2017/03/07

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2016

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de	104 932.93€
⇒ dans la section d'investissement, un déficit de	136 290.96€

A la clôture de 2016

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	259 648.02€
* dans la section d'investissement, un déficit cumulé de	137 644.28€
* les restes à réaliser en section d'investissement, un déficit de financement	45 022€

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- couverture de besoin d'autofinancement de 182 666.28€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »
- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 76 981.74€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- le solde du déficit de la section d'investissement soit 137 644.28€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2016.

SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016

Délibération n° 2017/03/08

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2016.

Ces résultats font apparaître :

⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de	3 450.10€
⇒ dans la section d'investissement, un excédent de	8 778.70€

A la clôture de 2016 :

* dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de	3 450.10€
* dans la section d'investissement, un excédent cumulé de	13 150.56€
* les restes à réaliser en section d'investissement, un déficit de financement	14 500€

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- couverture de besoin d'autofinancement de 1 349.44€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés »
- le solde de l'excédent de la section de fonctionnement soit 2 100.66€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »
- résultat d'investissement reporté de 13 150.56€ au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2016

LOTISSEMENT LA HAIGLIERE : AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016

Délibération n° 2017/03/09

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des résultats de l'exercice 2016

Ces résultats font apparaître :

- ⇒ dans la section de fonctionnement, un excédent de 23 697.15€
- ⇒ dans la section d'investissement, un déficit de 6 706.30€

A la clôture de 2016 :

- * dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 25 298.99€
- * dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 3 414.11€

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante :

- excédent fonctionnement reporté 25 298.99€ au compte 002.
- excédent investissement reporté de 3 414.11€ au compte 001.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en ayant délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2016.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour : transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de la Communauté de Communes.

La demande est acceptée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2017.

VALIDATIONS COMMISSIONS

Délibération n° 2017/03/10

Suite à la réunion du bilan mi-mandat du 28 février, la composition et le rôle de chaque commission a été modifié comme suit :

Finances - Droits de Marais <i>Préparation des budgets, droits de marais</i>	Anne HEBERT - Emilie CARDET - Grégory GAY - Gérard TAPIN - Patrick POUILLAIN
Biens Communaux <i>Gestion des baux et ventes d'herbe, proposition de ventes et achats du foncier communal, suivi de l'état des haies des parcelles, entretien des roselières</i>	Patrick POUILLAIN - Sandra DORLEANS - Virginie POISSON - Gérard TAPIN
Logements et Bâtiments Communaux <i>Inventaire et suivi des travaux, visite des logements, accessibilité des bâtiments</i>	Rémy CUCU - Maryline MARTIN - René LAMAZURE - Nathalie HELAINE - Grégory GAY
Travaux - Voirie – Matériel <i>Travaux de voirie et acquisition de matériel, accessibilité voirie</i>	Roland LEPUISSANT - Grégory GAY - René LAMAZURE - Maryline MARTIN - David OURRY - Nicole JOUIN - Gérard TAPIN
Sports Loisirs, Association, Salle des Fêtes <i>Aménagements sportifs extérieurs, fonctionnement de la salle des fêtes, relations avec les associations</i>	Rémy CUCU - Sandra DORLEANS - Virginie POISSON - Nathalie HELAINE - Jean-Marc KUZMIAK
Attractivité, Aménagement et Habitat - PLUI - fleurissement cadre de vie-tourisme et activité économique <i>Suivi des documents d'urbanisme, et des études d'aménagement, politique de développement de l'habitat, opérations d'amélioration du cadre de vie- Etude pour développer le tourisme et les commerces de proximité.</i>	Roland LEPUISSANT - Anne HEBERT - Nathalie HELAINE - René LAMAZURE - Emilie CARDET - Gérard TAPIN - David OURRY - Patrick POUILLAIN - Grégory GAY - Nicole JOUIN
Médiathèque - Maison des Marais - Culture	Anne HEBERT - Nicole JOUIN - Jean-Marc KUZMIAK - Emilie CARDET
Eglise et Cimetière <i>Suivi des travaux église et cimetière, numérisation du plan, accessibilité église et cimetière</i>	Roland LEPUISSANT Patrick POUILLAIN Jean-Marc KUZMIAK Maryline MARTIN

Appel d'offres	Gérard TAPIN - titulaire Grégory GAY - titulaire René LAMAZURE - titulaire Patrick POULLAIN - titulaire Rémy CUCU - suppléant Anne HEBERT - suppléante Roland LEPUISSANT - suppléant David OURRY - suppléant
Assainissement	Roland LEPUISSANT - Remy CUCU - David OURRY - Emilie CARDET
Communication	Jean-Marc KUZMIAK - Maryline MARTIN - Virginie POISSON - Sandra DORLEANS
Révision liste électorale	Gérard TAPIN - Patrick POULLAIN - Jean-Marc KUZMIAK - Rémy CUCU
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	CM Gérard TAPIN - Remy CUCU - Roland LEPUISSANT - Nicole JOUIN - Maryline MARTIN HCM Evelyne ANGER - Cécile LENESLEY - Martine HEBERT - Janine OURRY - Odile BANSE

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette nouvelle composition des commissions municipales.

DESIGNATION DE DELEGUES

Délibération n° 2017/03/11

Suite à la révision des statuts du Parc des marais 2 délégués sont nécessaires pour Marchésieux :
Messieurs Gérard TAPIN – Patrick POULLAIN se proposent candidats.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes 2 délégués sont nécessaires pour le PLUI
Monsieur Gérard TAPIN et Madame Anne HEBERT se proposent candidats.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes 2 délégués sont nécessaires pour le CLECT
(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Madame Anne HEBERT se propose comme titulaire et Monsieur Gérard TAPIN se propose comme suppléant.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces propositions.

DEVIS MAITRISE D'ŒUVRE Aménagement de la maison d'habitation « les maisons Eustache »

Délibération n° 2017/03/12

Le maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises pour l'Aménagement de la maison d'habitation « les maisons Eustache »

La SELARL LAMARE Architecte pour un montant de 5 000€ HT (relevé, plans et diagnostic) 8% sur la mission de base et 1% sur la mission complémentaire

WATRIN Architecte pour un montant de 3 835€ HT (relevé, plans et diagnostic) 7.95% sur la mission de base et 3.85% sur la mission complémentaire

Le Conseil Municipal, après étude des devis, décide à l'unanimité de retenir la proposition faite par le cabinet d'architecture LAMARE.

et autorise le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION THERMIQUE

Délibération n° 2017/03/13

Plan de financement prévisionnel Réhabilitation Salle de convivialité « rénovation thermique »

Investissements HT	Financement	
Travaux et honoraires = 821 043 € H.T	DETR =	150 000 €
	DSIL =	150 000 €
	TEPCV =	119 000 €
	Fonds de Concours COCM =	91 715 €
	Autofinancement Commune (37, 79 %) =	310 328 €
TOTAL =	821 043 €	TOTAL = 821 043 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de l'opération de rénovation thermique de la salle de convivialité au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessus. Il sollicite l'aide de l'état au titre de la DSIL et autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture.

PLAN DE FINANCEMENT TRANSITION ENERGETIQUE « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES »

Délibération n° 2017/03/14

Plan de financement prévisionnel photovoltaïque toiture salle de convivialité

Investissements HT	Financement	
Travaux et honoraires = 53 000 € H.T	DETR =	15 000 €
	DSIL =	27 000 €
	Autofinancement Commune (20.76%) =	11 000 €
TOTAL =	53 000 €	TOTAL = 53 000 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de l'opération tuiles photovoltaïques en toiture de la salle de convivialité au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessus.

Il sollicite l'aide de l'état au titre de la DSIL et autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture.

REHABILITATION SALLE DES FETES

Délibération n° 2017/03/15

Le maire informe le conseil de la nécessité de trouver des financeurs pour les travaux projetés et demande au conseil municipal l'autorisation de faire les demandes auprès de la caisse des dépôts, du conseil départemental de la Manche et d'éventuels autres financeurs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à procéder à toutes demandes de subvention et financement nécessaires à la mise en œuvre du projet.

AVENANT N°1 REHABILITATION SALLE DES FETES SELARL LAMARE

Délibération n° 2017/03/16

Le maire présente au conseil municipal l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre proposé par la SELARL LAMARE.

La SELARL LAMARE fait appel à un co-traitant supplémentaire pour le projet :
- Etudes et mesures acoustiques, par EURL DB therm, BET AGNEAUX

Cette co-traitance n'entraîne aucun changement du taux de rémunération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cet avenant et autorise le maire à le signer.

SALLE DES FÊTES : DEMANDE GRATUITE

Délibération n° 2017/03/17

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'ADAME des Marais demandant la gratuité de la salle des fêtes pour les 2 jours du week end théâtre du 4 et 5 mars 2017, mais paiera le chauffage.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité la gratuité de la salle et que le chauffage soit à la charge de l'association.

SALLE DES FÊTES : DEMANDE GRATUITE

Délibération n° 2017/03/18

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la paroisse souhaitant la gratuité de la salle des fêtes pour le 28 février 2017 (soirée crêpes de bénévoles).

Après délibération, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité la gratuité de la salle des fêtes.

VENTES TERRAINS LA HAIGLIERE

Délibération n° 2017/03/19

Le maire informe le conseil :

- le lot 1 intéresse un couple d'acheteur, le projet est à l'étude auprès des maisons PHENIX
- le lot 3 intéresse une SCI familiale pour projet locatif, la signature du compromis s'effectuerait chez maître CORNILLE ORVAIN

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la vente de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer les compromis de vente.

ACHATS MATERIELS

Délibération n° 2017/03/20

Le 2ème adjoint au maire présente au conseil les devis et le plan de financement concernant l'achat de matériels de désherbages « Zero Phyto » :

PLAN DE FINANCEMENT ACHAT DE PETITS MATERIELS

DEPENSES		RECETTES	
Débroussailleuse	2 790€ TTC	Agence de l'eau 50% du HT	4 657 €
Désherbeur	5 026€ TTC	FCTVA	1 832 €
Désherbeur mécanique	3 360€ TTC	Commune reste à charge	4 682 €
TOTAL	11 176€ TTC	TOTAL	11 176€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat du matériel et autorise le maire à signer les devis, mais après accord de l'Agence de l'eau pour la subvention.

CHARTRE ZERO PHYTO

Délibération n° 2017/03/21

Monsieur le maire présente à l'assemblée la Charte d'entretien des espaces publics. Cette charte a pour but d'inciter les collectivités à traiter mieux, puis à traiter moins, pour enfin de ne plus traiter chimiquement. La commune ne désirant plus avoir recours à des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics, Monsieur le maire propose d'adhérer au niveau 3 de cette charte « ne plus traiter chimiquement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention) des membres présents :

- **accepte les termes du niveau 3 de la charte et autorise Monsieur le maire à la signer**
- **s'engage à ne plus utiliser ou faire utiliser de produits phytosanitaires pour entretenir les espaces communaux.**

INDEMNITÉS DE FONCTION MAIRE - ADJOINTS

Délibération n° 2017/03/22

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 8 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
Considérant que l'importance démographique de la commune se situe entre 500h et 999h,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au Maire comme suit :

- Indemnité du Maire	19.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité du 1 ^{er} Adjoint	5.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité du 2 ^{ème} Adjoint	5.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Indemnité du 3 ^{ème} Adjoint	5.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique

RECRUTEMENT AGENT CONTRACTUEL

Délibération n° 2017/03/23

Le maire informe le conseil qu'après la réception de 28 candidatures et l'audition de 5 candidats, le recrutement en remplacement de Daniel LHOTELLIER est Frédéric OURRY et que dans un premier temps il lui sera proposé un contrat CDD de 2 mois qui sera transformé en CDI à l'échéance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le recrutement d'un agent d'entretien contractuel en besoin occasionnel à temps complet en raison de surcroît de travail du 01/04/2017 au 31/05/2017, accepte les conditions du contrat et autorise le maire à le signer.

TABLEAU DES EMPLOIS

Délibération n° 2017/03/24

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 1^{ER} janvier 2017,
 Le Maire propose à l'assemblée,
 D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE Rédacteur	B	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	5	2 postes 35 heures (atelier) 1 poste 23 heures 15 min (entretien) 2 postes 4 heures 50 min (surveillance cantine)
Adjoint d'animation	C	1	11 heures (médiathèque emploi non titulaire CDD de 3 ans)
TOTAL		8	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Marchésieux.

CONTRAT NATURA 2000

Délibération n° 2017/03/25

Le projet porte sur la réalisation de travaux d'entretien de clairières et de curage d'un fossé sur le site de la Roselière des Rouges-Pièces.

Le conseil municipal approuve le projet de travaux.

Le projet étant inclus dans les sites Natura 2000 FR2500088 « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » et FR 2510046 « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys » et les travaux en conformité avec le document d'objectifs du site (Mesure 4 et 6), le financement du projet via un contrat Natura 2000 est sollicité.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant total de la dépense: 4 666,29 € TTC

Recettes : Contrat Natura 2000 (AESN-FEADER) : 4 560,88€ TTC Auto-financement : 105,41 € TTC

Les travaux sont prévus en 2017.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à souscrire un contrat Natura 2000 pour ces dits travaux selon le plan de financement exposé ci-dessus et à signer tous les documents et pièces s'y référant.

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DES MAIRES AUX PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE COMMUNES.

Le maire présente au conseil municipal la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit le transfert automatique des pouvoirs de

police spéciale aux communautés de commune à fiscalité propres, dans leur domaine de compétence, à savoir :

- L'assainissement
- Les déchets ménagers
- Le stationnement des résidences mobiles de gens du voyage
- La circulation et le stationnement
- La délivrance des autorisations au taxi,
- L'habitat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas transférer les pouvoirs de police au président de la communauté de communes et charge le maire de le signifier au président de la COCM.

PERMANENCES ELECTIONS

23 AVRIL : René LAMAZURE –Nathalie HELAINE – Emilie CARDET – Virginie POISSON (1/2 journée)
– David OURRY (1/2 journée)

7 MAI : Anne HEBERT – Grégory GAY – Nicole JOUIN – Rémi CUCU

4 JUIN: Gérard TAPIN – Jean- Marc KUZMIAK – Maryline MARTIN – Sandra DORLEANS

11 JUIN : Roland LEPUISSANT – Patrick POUILLAIN – Nicole JOUIN - Virginie POISSON (1/2 journée)
– David OURRY (1/2 journée)

QUESTIONS DIVERSES

- Logements HLM le 20 cité du prieuré a été attribué à Julie LECOEUR et Léonard GAILLARDON, le 22 cité du prieuré n'a pas été attribué les dossiers des demandeurs étant incomplets,
- Remplacement Kevin DAUGET, les demandes d'emploi avenir sont en attente de financement,
- Orage du 28 février, la croix nord du clocher est tombée et les moteurs des cloches ont été endommagés, la compagnie d'assurance peut prendre en charge en appliquant la franchise de 850€,
- Devis gouttières chantier pour 1 335.24TTC à inscrire au BP 2017,
- Courrier MAZA, gêne la Mancelière concernant les nids de frelons asiatiques, refus de la commune de participer au frais de destruction,
- Assistance technique, à revoir
- Broyage 2018 : projet,
- Plan du cimetière à finaliser

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 12 avril.
